

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 866

présenté par
M. Pancher, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. Guy Bricout, M. Mathiasin, M. Molac,
M. Morel-À-L'Huissier, M. Serva et M. Warsmann

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.